

Quotient Familial Municipal

Le Quotient Familial municipal, s'applique à TOUTES les activités périscolaires et extrascolaires. (Hors La Ruche)

Les tarifs sont calculés en fonction des ressources et de la situation familiale.

Le tarif payé par chaque famille est proportionnel à sa *capacité contributive* et s'ajuste à l'évolution de ses ressources.

Le Quotient Familial municipal détermine donc pour chaque activité, un tarif *personnalisé*.

Le calcul du **Quotient Familial municipal** prend en compte le revenu fiscal de référence des deux parents et les Allocations familiales divisées par le nombre de personnes vivant au foyer (parents + enfant de moins de 20 ans). Une part supplémentaire est accordée dans le cas des familles monoparentales (familles composées d'un seul adulte qui vit sans conjoint avec un ou plusieurs enfants dans un même logement).

Le calcul du **Quotient Familial municipal** de chaque famille s'effectue au 1^{er} janvier de chaque année et est donc valable pour l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre).

Pour le calcul du Quotient familial municipal de l'année civile 2025, les familles levalloisiennes doivent se rendre, avant le 31 décembre 2024, sur le portail famille (www.ville-levallois.fr) munis de leur identifiant et mot de passe.

Les documents suivants **au format PDF** seront demandés :

L'avis d'imposition 2024 sur les revenus **2023** (4 pages.)

La dernière attestation de paiement des Allocations familiales.

Les familles qui ne disposent pas d'ordinateur peuvent se rendre à la Direction de la Vie scolaire - 57 rue Gabriel-Péri munies des documents ci-dessus.

Attention ! Si le calcul du quotient n'est pas effectué, les tarifs maximums seront appliqués.

Tarifs des séjours en Classes de découvertes

Les barèmes, selon le Quotient familial Municipal, sont linéaires et progressifs, ce qui permet une corrélation réelle avec les revenus des familles et évite des effets de seuil, inéquitables. La participation des familles représente environ 23 % des frais réels engagés par la Ville.

Année scolaire 2025

Durée	5 jours	7 jours	8 jours	9 jours
Tarif minimum	41.00 €	57.40 €	65.60 €	73.80 €
Tarif maximum	158.90 €	222.46€	254.24 €	286.02 €
Tarif hors commune	245.00€	343.00€	392.00€	441.00€

Les familles non Levalloisiennes se verront appliquer le tarif hors commune.

La Facturation

Facturation unique pour toutes les activités.

Les familles levalloisiennes recevront, sur la même facture mensuelle, toutes les activités de leur(s) enfant(s), mais aussi les règlements à effectuer pour toutes les activités municipales auxquelles participe la famille.

Les familles non levalloisiennes recevront un mail avec un identifiant qui permettra d'accéder au règlement de la facture. Nous vous remercions de bien vouloir vérifier vos courriers indésirables ou spams, les mails peuvent arriver dans ces dossiers.

Le règlement peut s'effectuer soit par :

- *Le paiement en ligne* sur le site de la Ville, www.ville-levallois.fr, rubrique E.Facture.
- *Par chèque bancaire ou postal* : le paiement doit être fait au plus tard à la date limite du paiement indiquée sur la facture.
- *Par prélèvement automatique* : remplir le mandat de prélèvement SEPA auprès de Levalloisirs
- *En espèces* : uniquement auprès de Levalloisirs.

Ou s'adresser : LEVALLOISIRS : 66 rue Voltaire - 92300 Levallois ☎ : 01 49 68 31 43



levalloisirs@ville-levallois.fr

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sans interruption et le jeudi de 8h30 à 19h.

Horaires pendant les vacances scolaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h.

Information internet

Les descriptifs, les trousseaux, les dates et les horaires des réunions des séjours des classes de découvertes sont téléchargeables d'un simple clic sur le site de la Ville de Levallois.

www.ville-levallois.fr

Pour accéder aux documents :

Sur la page d'accueil dans la **Rubrique Education**

Cliquer sur

1 – Enfance

2 – Activités pédagogiques

3 – Classes de découvertes

Si vous ne disposez pas d'un Accès Internet, contactez-nous à la Direction des Classes de découvertes, nous vous ferons parvenir ces documents par courrier ou par mail. classesdedecouvertes@ville-levallois.fr